



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse du prix du Sterdex

Question écrite n° 16737

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le fait que le Comité économique des produits de santé (CEPS) ait décidé de baisser de 30 centimes le prix fabricant de la spécialité Sterdex à compter du 1er juillet 2026. Le Sterdex, pommade ophtalmique, médicament d'intérêt thérapeutique majeur, dépourvu de générique, reconnu par les prescripteurs et largement adopté par les patients, a déjà connu des tensions d'approvisionnement en 2023. Cette baisse représenterait une perte de plus d'un million d'euros pour le fabricant, contre une économie attendue inférieure à 350 000 euros par an pour l'assurance maladie. Aussi, il souhaite savoir s'il est prévu d'annuler cette décision qui est en contradiction totale avec les objectifs affichés de souveraineté sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16737

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2026](#), page 6212